

dans un but historique et littéraire. L'histoire a ses droits ; les règles du beau ne sont pas de vains mots ; que l'on ne voie donc pas en cela la pensée de vouloir engager une polémique téméraire et en dehors de ma compétence.

---

L'hymne que l'on chante aux vêpres le dimanche de la Passion et le dimanche des Rameaux, *Vexilla regis prodeunt*, a été attribuée à *Théodulphe*, évêque d'Orléans, à *Seducius*, à *Venantius Honorius Fortunatus*, évêque de Poitiers et à *saint Ambroise*. Elle est imprimée sous le nom de ces deux derniers auteurs dans le *Corpus poetarum* (Londres, 1713, vol. 11), mais avec quelques variantes ; le texte mis sous le nom de saint Ambroise est exactement le même que celui de nos Heures de Lyon (éd. Pélagaud, 1863), sauf l'omission de la 2<sup>e</sup> strophe et l'addition de deux strophes à la fin, celle *O crux ave* et la doxologie, *Te summa Deus trinitas*. Le texte mis sous le nom de *Venantius Fortunatus* est le même que celui de *saint Ambroise*, sauf deux strophes qui se trouvent en plus à la fin.

Dans les nouvelles Heures selon le rit *Romano-Lyonnais*, adopté à Saint-Jean, depuis le mois de décembre 1869 (ne nous faisons pas l'écho des bruits répandus sur les causes de cette adoption), le texte diffère également de celui de saint Ambroise, de celui de Fortunat et de celui des Heures de Lyon ; et ces différences sont loin d'être une amélioration du texte primitif ; une citation pour le démontrer. Dans le texte vrai, il y a à la première strophe :

Quo carne carnis conditor  
Suspensus est patibulo.

dans le texte nouveau on lit :

Quaæ vita mortem pertulit  
Et morte vitam protulit.